



5e sommet Africités Marrakech 16-20 décembre 2009

---

*Les collectivités locales face au développement durable :*  
*aspects juridiques*  
*de la protection des ressources eaux et forêts, de la gestion*  
*des risques liés et du développement des énergies*  
*renouvelables*

Thomas DUMONT  
Docteur en droit  
Avocat au barreau de Paris

Maître Thomas DUMONT, *Les collectivités locales et la ressource eau*  
5e sommet Africités, Marrakech, décembre 2009

---

## ***Plan de l'intervention***

### ***1. La protection des ressources***

- 1.1. La protection par la planification*
- 1.2. La protection par la gestion*

### ***2. La prévention et la maîtrise des risques liés aux ressources***

- 2.1. Les risques subis par les ressources : la prévention et la réparation des pollutions*
- 2.2. Les risques causés par les ressources: la prévention des risques naturels*

### ***3. La maîtrise des énergies renouvelables***

- 3.1. L'intégration des installations dans l'environnement*
- 3.2. Création et exploitation des sites de production*

## ***1. La protection des ressources***

### ***1.1. La protection par la planification***

```
graph TD; A("1.1. La protection par la planification") --> B("Planification des ressources elles-mêmes :"); A --> C("Planification de l'usage des ressources :");
```

#### ***Planification des ressources elles-mêmes :***

- schémas directeurs (SAGE, SDAGE etc)
- contrat de fleuves, de baie ...
- plan de gestion sylvicole
- régime divers des foreries

#### ***Planification de l'usage des ressources :***

- la planification « urbaine » et l'impact des choix des zonages
- la planification des grands travaux

## ***1. La protection des ressources***

### ***1.2. La protection par la gestion***

*En amont*

***Contrôle de la production, de la distribution et de l'exploitation :***

- eau : enjeux du choix régie/délégation  
valorisation de la rareté (prix social de l'eau vs gratuité)
- forêts : concessions, autorisations et plantations

*En aval*

***Gestion des suites d'exploitation :***

- eau : assainissement et récupération des eaux pluviales (mise en œuvre et suivi des schémas collectifs et individuels, contrôle de la collecte et du traitement)
- forêts : traitement des résidus (brûlis, reboisement...)

## *2. La prévention et la maîtrise des risques liés*

### *2.1. Les risques subis par les ressources*



#### *La prévention des pollutions :*

- la mise en œuvre des périmètre de protection
- la vigilance lors de l'instruction et la délivrance des autorisations de construire, d'exploiter ou de défricher
- l'exercice des pouvoirs de police spéciale préventive

#### *La réparation des pollutions :*

- la mise en œuvre de l'arsenal répressif : constatation et poursuite
- la mise en jeu de la responsabilité civile environnementale et la notion de préjudice écologique

## ***2. La prévention et la maîtrise des risques liés***

### ***2.2. Les risques causés par les ressources***

```
graph TD; A("2.2. Les risques causés par les ressources") --> B("La prévention des risques naturels :"); A --> C("La participation à la gestion des crises environnementales :");
```

#### ***La prévention des risques naturels :***

- la mise en œuvre des plan de prévention des risques (PPR, PPRI, DFCI) et le respect des prescriptions des zones d'aléas

#### ***La participation à la gestion des crises environnementales :***

- la création et la mise en action des plans communaux de sauvegarde (PCS) des schémas de lutte contre l'incendie

### ***3. La maîtrise des énergies renouvelables***

#### ***3.1. L'intégration des installations dans l'environnement***

```
graph TD; A("3.1. L'intégration des installations dans l'environnement") --> B("La nécessaire adaptation des règles d'urbanisme :"); A --> C("La justification de la soumission au régime des ICPE :");
```

***La nécessaire adaptation des règles  
d'urbanisme :***

les installations entre zonage et autorisations

***La justification de la soumission au régime  
des ICPE :***

le traitement prévisionnel des empreintes  
écologiques des installations de production  
d'énergie renouvelable

### ***3. La maîtrise des énergies renouvelables***

#### ***3.2. La création et le suivi des installations***

```
graph TD; A("3.2. La création et le suivi des installations") --> B("Le soutien et l'initiative à la création :"); A --> C("La participation à l'exploitation et à la distribution :"); B --- D["- convention d'études et de mise à disposition<br>- plan efficacité énergétique"]; C --- E["régie et concession, redevances et bénéfices"]
```

##### ***Le soutien et l'initiative à la création :***

- convention d'études et de mise à disposition
- plan efficacité énergétique

##### ***La participation à l'exploitation et à la distribution :***

régie et concession, redevances et bénéfices



5e sommet Africités Marrakech 16-20 décembre 2009

---

*Les collectivités locales face au développement durable :*  
*aspects juridiques*  
*de la protection des ressources eaux et forêts, de la gestion*  
*des risques liés et du développement des énergies*  
*renouvelables*

Thomas DUMONT  
Docteur en droit  
Avocat au barreau de Paris